



Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs

Certificat Complémentaire

Pour les actuels et futurs titulaires d'un BPJEPS, DEJEPS ou DESJEPS

Le certificat

La formation confère à son titulaire les compétences professionnelles nécessaires à la direction d'un accueil collectif de mineurs (accueils de loisirs, séjours de vacances, séjours à caractère sportif ...) Elle est destinée aux actuels et futurs titulaires d'un BPJEPS ou DEJEPS.

Le titulaire du CC DACM assure la coordination de l'équipe d'animation et la sécurité des participants. Il élabore un projet pédagogique visant à mettre en œuvre des actions favorisant le vivre ensemble et la citoyenneté dans la vie quotidienne et les activités de l'ACM.

Le Directeur d'un accueil collectif de mineurs exerce ses fonctions au sein de structures publiques ou privées, notamment :

- des collectivités locales
- des associations sportives et culturelles
- des structures commerciales
- des entreprises du tourisme

Nous choisir

Atouts pédagogiques

- Une équipe de formateurs expérimentés qui s'adapte à la réalité du terrain et à son évolution
- Une prise en compte des spécificités de chaque stagiaire
- Analyse de pratique et partages d'expérience
- Un véritable suivi de l'alternance
- Un centre de ressources documentaires
- Un accompagnement individualisé à la certification

Insertion professionnelle optimale

- Mise en pratique rapide en situation professionnelle diversifiée
- Polyvalence des compétences acquises en formation
- Accompagnement personnalisé au projet professionnel

Les modules

108 heures de formation dont 2 passages de certification

200 heures en alternance organisées en 2 périodes

+ un stage d'immersion

+ 2 semaines de 40 heures pendant les vacances scolaires
(directeur-adjoint stagiaire)

+ 18 jours consécutifs ou non pendant la période estivale (directeur stagiaire)

Module

1

- Présentation de l'ensemble des missions du Directeur d'Accueil Collectif de Mineurs.
- Le projet pédagogique : l'outil de référence du Directeur et de l'équipe d'animation.
- La gestion de l'accueil : organisation administrative, la réglementation, les affichages.
- Organisation des espaces et de la vie quotidienne.
- Management : positionnement du Directeur, règles de vie, interactions entre le Directeur et les animateurs, conduite de réunion, gestion de conflit.

Module

2

- Élaboration, mise en oeuvre et évaluation d'un projet pédagogique.
- Conduite et évaluation d'une action d'animation dans le cadre d'un projet pédagogique.
- Le budget.
- Management : le recrutement, le rôle formateur du Directeur, l'évaluation des animateurs.
- L'organisation d'un séjour de vacances.

Analyse de pratique

Bilan d'étape entre chaque mise en situation professionnelle amenant les stagiaires à analyser leur pratique afin de démontrer les capacités et compétences acquises. Les stagiaires seront amenés à argumenter les choix de direction opérés, à présenter les difficultés rencontrées et les manques afin de réfléchir collectivement aux solutions à apporter mais également à valoriser les réussites.

Modalités d'évaluation

3 étapes :

- Exercer les fonctions de direction d'un ACM déclaré pendant 18 jours.
- Produire un bilan écrit de ses différentes expériences de direction
- Présenter les outils confectionnés et l'analyse de sa pratique lors d'un entretien de 30 minutes





Sylvain

Éducateur Sportif et Formateur

En 2012, j'ai souhaité me réorienter professionnellement. Ayant la pratique sportive comme art de vivre, j'ai choisi de me former aux métiers du sport et de l'animation. C'est au CREPS que j'ai entrepris ma professionnalisation en tant qu'éducateur sportif et directeur de centre de loisirs. Je ne le regrette pas ! La formation DACM, m'a permis de voyager à travers le monde en tant que Directeur de séjours de vacances. Et malgré l'importance des responsabilités qui m'incombent en tant que Directeur, j'aime particulièrement accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets. C'est aussi parce que j'aime transmettre que je suis formateur au CREPS, notamment pour le module DACM.

Contact



**Priscille
COURTIN**

Responsable de filière

Coordonnatrice du CC DACM

priscille.courtin@creps-wattignies.sports.gouv.fr

Pôle administratif

formation@creps-wattignies.sports.gouv.fr



creps-wattignies.fr
/formation.offre

